

Saint-Bardoux Infos

Décembre 2021

Le mot du maire

Vous le savez, un petit immeuble a poussé dans notre village. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que, depuis le 1^{er} novembre, ses onze logements locatifs sont désormais tous occupés. Nous souhaitons la bienvenue aux derniers arrivants. Ce dont nous pouvons vous assurer, c'est que chaque fois que nous avons l'occasion de les rencontrer, ces locataires disent combien ils apprécient le calme, la quiétude, la qualité de vie de notre village. Et nous sommes très heureux de partager ce privilège avec eux. Nous espérons que très rapidement nous verrons leurs visages se montrer dans nos différentes associations.

Nous regrettons que les enfants de l'école n'aient pu goûter qu'une petite semaine aux plaisirs de l'apprentissage sans masque puisque, malheureusement, dès la rentrée des vacances d'automne le protocole sanitaire redevenait plus strict. Mais à côté de cela, nous tenons à rappeler que notre action communale reste fidèle au fil conducteur que constitue pour elle le couple écologie et développement durable. Afin d'avancer dans ce sens, nous avons acté un changement de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire. Nous allons collaborer avec la cantine centrale de Valence Romans Agglo, cet établissement produisant localement ses repas et adoptant de surcroît un positionnement très fort dans l'utilisation de produits bio et locaux. Il nous a semblé important en effet, au regard de l'augmentation des effectifs, de faire ce choix, pour la santé et l'éducation de nos enfants, même si les contraintes financières sont un peu plus importantes. Et toujours dans un souci de sécurité sanitaire et de confort des enfants de l'école, nous avons déplacé la salle de restauration scolaire. C'est l'ancienne salle des associations qui, pour des raisons de taille et de proximité avec l'école, reçoit dorénavant la cantine, tandis que dans le même temps nous avons réaménagé l'ancienne cantine pour y accueillir nos différentes associations.

Enfin, devant le vif succès remporté par les illuminations du village à Noël 2020, le conseil municipal a décidé de les reconduire cette année, ainsi que celles de son grand et fier sapin devenu célèbre. Cela ajoutera encore à la féerie du marché de Noël qui se déroulera à ses pieds le 17 décembre prochain.

Au crépuscule de cette année 2021 et à l'aube de 2022 je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et, comme ils disent au pays d'Alphonse Daudet :



Le maire, Etienne Larat,
lors de la cérémonie
du 11 novembre

« A l'an que ven se sian pas mai que sian pas mens !

Cordialement

Sommaire

Informations municipales	p. 2
Vie associative	p. 4
Informations diverses	p. 5
Compte-rendu des Conseils Municipaux	p. 7



Informations municipales

CHEMIN DES ARTISTES

Le second week-end d'octobre 2021, la salle des fêtes de Saint-Bardoux a connu une effervescence toute nouvelle : la veille, dès le vendredi après-midi, onze artistes de notre village et de la région sont venus prendre possession des lieux. Peintres, photographes, tourneur sur bois, sculpteur et également



créateur de land 'art, chacun à sa manière peut ainsi contribuer à la réussite d'une exposition aussi variée que conviviale et dont près de 450 visiteurs franchissent finalement le seuil. Inscrite pour la première fois à ce Chemin des Artistes qui fédère désormais 28 villages de notre Agglo, la petite commune de Saint-Bardoux a fait courageusement sa part et vous donne rendez-vous à l'automne prochain pour un autre joli challenge.

UNE FIN D'ANNEE EN DOUCEUR AVEC LE CCAS

Pour information, voici le calendrier des manifestations de fin d'année planifiées par le CCAS :

- 3 décembre : Illumination du sapin
- 9 décembre : Repas des Seniors (47 inscrits) au restaurant Bancel à Mours.
Le rendez-vous est fixé à 12 h. au restaurant.
- 10 décembre : Décoration du village par les enfants de l'école, suivie d'un goûter offert par la mairie. Les enfants de l'école mais aussi tous les jeunes Bardousiens sont invités.
- 13 décembre : Distribution des colis de Noël (41) aux Seniors :
9 h. : Livraison à domicile.
14 h. : Remise en mairie, salle du Conseil.

UN MARCHÉ DE NOËL A SAINT-BARDOUX

Après le succès de son premier marché de producteurs locaux au printemps dernier, Saint-Bardoux inaugure son premier Marché de Noël qui se déroulera vendredi 17 décembre, à partir de 16 h., à la sortie des écoles. Vous trouverez :

- en extérieur, entre école, église, mairie et son beau grand sapin illuminé, les stands des producteurs de denrées alimentaires locales ;
- en intérieur, dans des salles adjacentes ouvertes sur la place centrale Joseph Larat, les stands de petit artisanat de Noël pour les jolis petits cadeaux qui font briller Noël.

Cela devrait contribuer à créer malgré l'hiver et ses frimas une ambiance intime et chaleureuse, notamment grâce à la participation du Sou des Ecoles qui propose de tenir, au profit de notre Ecole publique et d'un soutien à ses projets pédagogiques :

- un stand de vente de chocolat chaud ;
 - un stand de crêpes, sucrées et salées ;
 - un stand de marrons grillés ;
 - une buvette, avec vente de vin chaud entre autres boissons, dans la tradition des marchés de Noël.
- Cela n'exclura pas d'autres stands de dégustation. Beaucoup ont déjà réservé leur place et seront heureux de vous accueillir. De petites animations sont également prévues dont notre village vous réserve la surprise. Alors, chers amoureux de Noël, de ses marchés et de leur magie, c'est incontournable : nous vous disons à très bientôt à Saint-Bardoux, notre petite capitale du produit du cru et de l'art d'être et de rendre heureux, en toute nature et simplicité.



Vive la fête ! Venez nombreux.

INFORMATIONS MUNICIPALES DIVERSES

La commune de Saint-Bardoux dispose depuis quelques mois d'un site internet que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

<https://saint-bardoux.fr/>

Le secrétariat sera fermé pendant les fêtes, du 23 décembre au soir, au 3 janvier au matin.

Les vœux du conseil municipal se dérouleront à la salle des fêtes le 8 janvier 2022, à 19 h. Bardousiennes et bardousien et sont tous cordialement invités.

ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

- Gabin Ferlay (le 13 novembre)
- Isaac Dubois (le 7 novembre)

Nous vous informons que Monique Ferlay (née Argoud) nous a quittés le 18 septembre. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Erratum : dans l'état civil du précédent numéro, nous avons fait mention du décès de Monsieur Noël (et non Joël) Michon. Avec toutes nos excuses pour cette coquille malencontreuse.

Vie associative

LE STAGE SUR LE THEME DE HALLOWEEN

Le stage autour du thème de Halloween organisé pendant les vacances de la Toussaint par Elodie Bonnet et sa nouvelle association (Passion danse & Mouvement de la danse) a été une réussite, puisqu'il a réuni chaque jour seize enfants de notre commune.



Les jeunes stagiaires avec leur déguisement effrayant

Un stage équivalent sur le thème de Noël sera organisé du lundi 20 au mercredi 22 décembre, ouvert pour les 7/10 ans en journée de 9 h. à 17 h. et pour les enfants dès 4 ans en demi-journée de 14 h. à 17 h., avec au programme du chant et de la danse le matin, des ateliers bricolage, château gonflable, loisirs créatifs, couture et poney (à confirmer), l'après-midi.

Tarifs : 50 € / 3 jours - 30 € / 3 demi-journées
Renseignements et inscriptions : 06 21 18 51 88

LA MATINEE BOUDIN ORGANISEE PAR L'ACCA DE SAINT-BARDOUX

Après un an d'interruption pour raisons sanitaires, l'ACCA de Saint-Bardoux a pu de nouveau organiser cette année sa traditionnelle matinée boudin. Le dimanche 14 novembre a été retenu, préféré à l'habituel 11 novembre. Ce qui, pas plus que la météo fraîche et humide, n'a pas empêché les acheteurs de venir en nombre, pour le plus grand plaisir de la quinzaine de bénévoles qui n'ont pas regretté de s'être levé aux aurores : dès 11 heures, les 850 caillettes et les 140 litres de sang préparés sur place avaient trouvé preneurs ! Une belle réussite, par conséquent, qui, on l'espère, devrait en appeler de nouvelles.



Pour contacter l'ACCA : 06 87 42 61 58
cyril.larat@orange.fr

RENDEZ-VOUS AU BAR D'OU LIEN

Le Bar d'Où Lien est un bar associatif ouvert à tous. Il est né au Village et s'est donné pour but de créer du lien social, culturel et intergénérationnel entre les habitants de la Commune. Il renoue désormais avec ses activités, après une longue période d'hibernation imposée par les circonstances sanitaires. C'est ainsi que le Bar d'Où Lien sera ouvert le vendredi 14 janvier à 20 h. à la nouvelle salle des Associations, derrière la mairie. Bardousiennes et Bardousiens sont chaleureusement invités à s'y retrouver, échanger et partager leurs idées et leur goût du lien pour faire vivre leur Village, ou simplement à venir y boire une bière ou un thé et faire un brin de causerie. Des projets ont d'ores et déjà vu le jour dans la perspective de 2022 : après-midi JEUX, BALADE au clair de lune, concours de GÂTEAUX, FÊTE sous le marronnier...

Et maintenant, à vous de jouer : un accueil convivial sera réservé à tous.

Bureau : Serge Prod'homme (Président) Betty Rollet (Trésorière), Nicole Lavigne (Secrétaire).
Contact : Nicole au 06.61.84.64.12

La cotisation annuelle a été fixée à 1€ par adhérent
(une boisson d'accueil au choix sera offerte aux nouveaux venus).

Informations diverses

NOUVEAU : DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Je souhaite réaliser des travaux chez moi

- Changement de fenêtres
- Clôture
- Panneaux solaires
- Extension
- Nouvelle construction
- Abri de jardin
- Ravalement...

Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

Je dois faire des demandes d'urbanisme

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclaration préalable de travaux
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager

Ce service en ligne, vous permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Retrouvez ce nouveau service sur **saint-bardoux.fr**

Mes démarches d'urbanisme en ligne

Un portail web pour déposer ma demande

Après avoir créé un compte personnel, je peux à tout moment saisir en ligne ma demande d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de mon dossier. Un accompagnement pour le dépôt en ligne. Je suis accompagné pour préparer ma demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier, édition de plans...).

Une interface pour suivre l'avancée de mon dossier

En me connectant, je peux suivre l'avancée de ma demande, compléter mon dossier, connaître le délai d'instruction, jusqu'à la décision de l'administration. Je peux également consulter mes précédentes demandes.

La dématérialisation

des demandes d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide, accessible à tous et sécurisé !



SAINT-BARDOUX

OUGC 26 – RECENSEMENT DES PRELEVEMENTS D'EAU AGRICOLES A DES FINS D'IRRIGATION

Dernière chance de régularisation !

La chambre d'agriculture de la Drôme a été désignée Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole le 23 août 2021, reprenant ainsi les missions du SYGRED. C'est dans ce cadre que la chambre d'agriculture, en collaboration avec la direction départementale des territoires, mène une campagne de recensement des ouvrages de prélèvements agricoles en activité en situation irrégulière. Cette campagne bénéficie également de l'appui d'ADARII (Association drômoise des agriculteurs en réseaux d'irrigation individuels) et du SID (Syndicat d'irrigation drômois).

L'objectif de ce recensement est de permettre la régularisation des ouvrages de prélèvements agricoles à des fins d'irrigation. A compter du 01/01/2022, tout ouvrage de prélèvement non déclaré à la suite de cette campagne ne pourra pas faire l'objet d'une régularisation. Les demandes de volume seront toutes examinées suite à cette campagne dans la limite des volumes prélevables définis sur chaque bassin versant. Pour rappel, selon la réglementation en vigueur, tout ouvrage de prélèvement d'eau doit être déclaré. Les ouvrages non déclarés doivent être soit comblés dans les règles de l'art, soit régularisés.

Sont concernés par cette campagne :

- Les propriétaires ou usagers d'un pompage, ou un forage, un puits ou un stockage d'eau (retenue sur cours d'eau, retenue collinaire, ...) qui n'est pas déclaré ;
- L'ouvrage en question est utilisé régulièrement ou au moins une année sur 5.
- Le prélèvement se trouve dans le département drômois.

Ne sont pas concernés par ce recensement :

- Les ouvrages déjà connus de l'OUGC ou de la procédure mandataire.
- Les ouvrages qui sont sans usage.
- Les bornes de prélèvement des réseaux d'irrigation collective en propriété du Syndicat d'irrigation Drômois (SID) ou de toutes autres structures collectives type ASA, ASL, Association foncière.

Les agriculteurs concernés sont invités à remplir une demande de régularisation avant le 31/12/2021. Il est possible de retirer le formulaire de demande auprès de la Chambre d'agriculture de la Drôme ou de la DDT 26.

INSOLITE : DES SURFEURS SUR LE CHALON !

Le Chalon qui traverse la commune de Saint-Bardoux est une rivière sèche une grande partie de l'année, qui ne se réveille qu'en cas de précipitations fortes et prolongées. C'est ce qui s'est produit l'automne dernier, de manière assez exceptionnelle pour permettre à ces surfeurs de sortir un matériel plus habitué aux vagues océaniques !

